

Catégorie C
CAPN n°7 du 22 au 28/04/2015 – suites le 04/06/2015

Mouvement de mutations au 1^{er} septembre 2015

Toujours PAS suffisant !

La Commission Administrative Paritaire Nationale du mouvement général pour le 1^{er} septembre 2015 s'est déroulée du 22 au 28 avril 2015. Les suites ont été données et connues le 4 juin 2015.

Pour la bonne information de tous, certains chiffres et résultats définitifs doivent être mis en exergue :

- **3 052** demandes ont été déposées.
- **2 262** demandes ont été **satisfaites** soit un « **taux de satisfaction** » de **74,2 %**.

Au terme du mouvement, aucun département ne reste fermé, sachant qu'au projet un département était totalement fermé.

Si le taux de satisfaction est meilleur que celui du mouvement général de l'an passé, il reste malheureusement très en deçà des attentes légitimes des Agents et de **F.O.-DGFIP** au vu des emplois vacants. Nous sommes loin d'avoir comblé toutes les vacances d'emploi comme revendiqué par **F.O.-DGFIP**.

Chiffres clés	Avant CAP	Après CAP
Total des demandes déposées	3 052	
Total des demandes satisfaites	2 041	2 262
Taux de satisfaction	66,1 %	74,2 %
Rapprochement en attente	355	329
Nombre de départements fermés	1	0

Total des emplois vacants

Total province	1 304,8
Total IDF	524,9
Total général	1 829,7

Ces tableaux et ces chiffres confirment la situation dégradée actuellement supportée par les personnels dans les postes et services des Finances Publiques sachant que de nouvelles suppressions d'emplois sont à venir.

Analyse :

Il est inacceptable que la Direction Générale limite et « bloque » des départs et ne donne pas satisfaction aux agents qui faisaient des demandes de mutation sur des postes vacants.

F.O.-DGFIP condamne cette gestion de la « pénurie » qui se fait totalement au détriment des agents.

Tout au long des travaux de la CAPN, **F.O.-DGFIP** a dénoncé les suppressions d'emplois : plus de 15 000 emplois supprimés à la DGFIP durant les 5 dernières années. Suppressions d'emplois supportées pour l'essentiel par la catégorie C et qui impactent autant les conditions de travail et l'exercice des missions que les droits

de l'agent : temps partiel, congés, notation **et forcément mutation**.

Une fois de plus, malgré le mouvement complémentaire, nombre d'agents n'obtiennent pas leur 1^{er} vœu, voire n'obtiennent rien, alors que des postes demeurent vacants et des directions sont déficitaires. Pour rappel **134 directions sont en sous-effectif**.

Comment vont fonctionner les services dans ces conditions de sous-effectifs permanents ? Prépare-t-on l'abandon de missions complètes ?

La Direction Générale montre une fois de plus son mépris envers les personnels. Ce sont eux qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous-effectif permanent.

F.O.-DGFIP a condamné le refus de l'administration à appeler l'ensemble de la liste complémentaire alors que la situation de l'emploi est catastrophique. Pendant ce temps, la situation personnelle de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile et l'administration se montre cette année encore incapable de calibrer le volume des recrutements à hauteur des besoins des services.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont donc émis un vote contre ce mouvement qui est insatisfaisant et insuffisant et ont rappelé qu'ils revendiquaient :

- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- une affectation la plus fine possible,
- que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est demandé par un agent,
- l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Véronique LIAUTAUD – Christophe TREHOUT – Anthony DACLINAT
William THUBERT – Laurent AUBOYER – Vincent HAYAUX DU TILLT
Martine MINIOU – Jacques REGNIER – Michelle GALLY (experts)



Déclaration liminaire

« Monsieur le Président,

*Nous ne pouvons commencer cette CAPN sans réagir sur la situation actuelle qui ne sera jamais acceptable ni acceptée par **F.O.-DGFIP**.*

En effet, le projet de loi de finances 2015 présenté par le gouvernement, s'inscrit dans le cadre de la réduction de 50 milliards des dépenses publiques. Pour Force Ouvrière, le pacte de responsabilité, partie intégrante du programme de stabilité avec la réduction de 50 milliards des dépenses publiques, est responsable du gel du point d'indice et des suppressions d'emplois.

Ces nouvelles restrictions vont aggraver davantage les conditions de vie des agents publics (baisse des rémunérations, diminution des déroulements de carrière et dégradation des conditions de travail avec les suppressions d'effectifs annoncées).

Depuis 2007 avec la RGPP, puis maintenant la MAP, les gouvernements successifs ont entraîné la Fonction publique et ses agents dans une spirale infernale :

- *Les suppressions de postes ont dégradé les conditions de travail avec pour conséquence une augmentation forte des risques psycho-sociaux.*
- *La perte de pouvoir d'achat par le gel de la valeur du point d'indice confirmé jusqu'en 2017, la diminution des avancements et promotions, des carrières en berne et peu attractives, paupérisent tous les jours davantage les fonctionnaires.*

F.O.-DGFIP réaffirme que l'amélioration des conditions de travail commence tout d'abord par l'arrêt des suppressions d'emplois et la mise en adéquation des missions et des moyens. Il suffirait pourtant de donner les moyens humains et matériels à notre DGFIP, afin qu'elle résorbe une partie de la fraude fiscale et sociale, qui elle, est bien supérieure à 50 milliards par an !

Stopper ou simplement réduire la fraude en France permettrait plus de justice fiscale, plus de justice sociale et équilibrerait les comptes de l'État. Mettre fin à cette politique d'austérité, économiquement inefficace par le manque d'investissement, socialement suicidaire du fait de la baisse du pouvoir d'achat et mortifère pour le service public de part les suppressions d'emplois, voilà notre revendication !

F.O.-DGFIP dénonce cette politique dont les conséquences néfastes sont les suppressions d'emplois, les sous-effectifs chroniques et le manque de recrutements, ce qui impacte fortement les mutations.

L'actualité à la DGFIP, c'est aussi un contexte tendu pour les services et les personnels. À la suite d'une journée de grève et de mobilisation qui, quoi qu'on en dise, témoigne d'un malaise constant à la DGFIP, et alors que l'exercice des missions devient de plus en plus difficile compte tenu des restrictions budgétaires et de l'impact des suppressions d'emplois, c'est le moment que choisit la Ministre de la Fonction Publique pour effectuer des annonces s'apparentant à un véritable hold-up sur la rémunération des fonctionnaires à travers la suppression de l'indemnité exceptionnelle.

Comment peut-on sérieusement affirmer que les fonctionnaires percevant 1 800 € mensuels sont bien rémunérés alors que le salaire moyen dans notre pays se situe à 2 128 € mensuels ? Ceci constitue une provocation de plus à l'encontre des fonctionnaires dont le traitement est gelé depuis bientôt 5 ans.

Cette régression salariale applicable dès le 1^{er} mai 2015 se chiffrera, selon la catégorie, entre 300 € et 1 200 € par an pour les agents de la DGFIP, excusez du peu !

Annoncée en catimini aux organisations syndicales lors d'une réunion impromptue lundi 13 avril, cette décision ministérielle n'était ni discutable, ni amendable, selon les bonnes pratiques du dialogue social gouvernemental.

Les discours lénifiants sur les qualités des fonctionnaires trouvent ici leurs limites.

En outre, les discussions actuelles sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR ou avenir de la Fonction Publique) n'augurent rien de bon en termes de mobilité inter-fonctions publiques et de gestion interministérielle au plan régional.

Dans le même temps, les conséquences prévisibles de la réforme territoriale de l'État nourrissent les inquiétudes des agents d'autant que les directions locales, saisissant ainsi une opportunité, formulent des propositions de repli du maillage du réseau.

Autre actualité indigeste en 2015, alors que les promouvables sont en progression pour la catégorie A de 10 % et pour les B de 11,5 %, le nombre de promotions baisse respectivement de 36 et 9 %. Pour la catégorie C si le nombre de promouvables baisse de 9 % (conséquence des baisses de recrutement), le nombre de promus s'affaisse de 28 % !! C'est d'une indigence flagrante !

Concernant la CAP d'aujourd'hui, le projet de mouvement de mutation des agents administratifs pour le 1^{er} septembre 2015 donne, selon vos propres chiffres, un taux de satisfaction de 66,1 % pour 3 052 demandes.

*Taux que vous jugez satisfaisant mais qui, pour **F.O.-DGFIP**, ne correspond pas aux attentes légitimes des agents. En effet, après le projet, 2 597 postes restent vacants !*

Ce déficit dans les services est inacceptable !

Derrière cette litanie de chiffres se cache une triste réalité :

- *le détricotage en catimini de nos missions*
- *la détérioration de la qualité du service public rendu et la détérioration des conditions de travail des agents.*

F.O.-DGFIP exige donc que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

Par ailleurs, 39 rapprochements restent en attente après le projet. Ce sont autant de situations difficiles pour des familles en quête de stabilité affective, professionnelle et financière. Nous vous demandons d'ores et déjà de répondre favorablement à ces demandes.

Sur vos documents, les élus ont constaté que certains agents, ayant obtenu leur rapprochement externe (RE), ont été affectés sur l'équipe départementale de renfort (EDR), perdant ainsi la possibilité de faire jouer leur rapprochement interne (RI). Cette procédure ne correspond pas aux conclusions du groupe de travail sur les EDR. En effet, 2 catégories d'agents pouvaient être affectées sur ces emplois : ceux ayant intégré le vivier local, et ceux ayant saisi le vœu : « sans résidence- EDR » dans Agora.

Aussi les élus exigent que les agents affectés sur l'EDR en RE bénéficient de leur RI.

Pour ce mouvement, nous vous demandons d'anticiper les 1^{ères} affectations des stagiaires de juin, mais également sur l'appel aux listes complémentaires au 1^{er} octobre, en donnant satisfaction au maximum d'agents, afin de ne pas répéter les erreurs du passé. Pour rappel, l'an dernier, des agents C titulaires n'ont pas obtenu leur mutation en septembre, alors que des stagiaires ont été affectés en octobre sur ces mêmes postes.

Le Conseil d'État supprime la notion de priorité accordée aux agents originaires d'un département d'outre mer. Malheureusement, un certain nombre de demandes ne seront pas satisfaites à l'issue de cette CAPN. Cependant **F.O.-DGFIP** demande à la commission d'étudier ces demandes avec la plus grande bienveillance, y compris par l'affectation en surnombre.

F.O.-DGFIP dénonce le nombre croissant d'agents à la disposition (ALD), et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- l'examen en CAPN de toutes les situations sociales difficiles ;
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

Par ailleurs, si selon vous, la « défiliarisation » va ouvrir de nouvelles opportunités, **F.O.-DGFIP** exige surtout que le parcours de formation proposé dans le cadre de cette mobilité fonctionnelle soit à la hauteur des enjeux, tant en matière de calendrier, que de moyens humains et financiers.

Et puisque nous parlons aujourd'hui des agents C, nous ne pouvons terminer cette déclaration sans vous demander l'appel de la totalité des listes complémentaires, avec, pour tous ces agents, la couverture intégrale des frais engagés.

En conclusion, les élus de la catégorie C souhaitent que la commission administrative paritaire joue pleinement son rôle, et améliore, de manière significative, le nombre de mutations prononcées.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP